

sont pas prévalus ne sont pas aussi bien renseignés. Les personnes qui se sont déjà prévaluées des programmes savent ce qu'il en est mais pas les autres. C'est là un élément extrêmement important dont nous devons tenir compte.

La ministre a dit que le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole avaient tous deux atteint leur but et qu'ils n'étaient plus nécessaires pour encourager les gens à économiser l'énergie. Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas ce que nous dit la réalité. Les députés ontariens que la chose intéresse peuvent toujours se renseigner auprès de la Consumers Gas en Ontario.

Du 1^{er} octobre 1983 au 28 février 1984, 4,814 personnes se sont prévaluées du Programme canadien de remplacement du pétrole. Entre le 1^{er} octobre 1984 et le 26 février 1985, la Consumers Gas a reçu en Ontario 17,912 demandes de participation au programme. La Consumers Gas devra arriver à installer ces chaudières à gaz avant le 31 mars 1985, soit en un mois seulement. De ces 17,912 demandes, 8,889 lui sont parvenues dans le seul mois de janvier. C'est là le plus grand nombre de demandes que Consumers Gas en Ontario ait jamais reçues en un seul mois.

Selon le gouvernement, cette ruée s'expliquerait du fait que les gens savaient que le programme tirait à sa fin. C'est dans une certaine mesure exact. On s'est passé le mot et cela a contribué à accroître le nombre de demandes, mais celles-ci demeurent en suspens à cause de la façon dont le gouvernement procède. Celui-ci n'a pas tenu compte d'éléments très importants. Il a réduit le montant remboursable dans le cadre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes de 60 p. 100 à un tiers, à compter du 1^{er} janvier. Cela suffit en soi à compliquer les choses pour les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'acquitter la différence. Et maintenant le programme ne sera plus accessible à toute personne qui n'aura pas présenté sa demande avant le 8 novembre 1984 ou si l'installation n'est pas terminée avant la fin de mars 1985.

Qu'avons-nous fait? La Consumers Gas a maintenant de 50 à 55 équipes qui travaillent sept jours par semaine pour tenter de satisfaire à ces demandes. On essaie d'installer des canalisations de gaz dans un sol gelé recouvert de neige. S'il faut fixer une date limite, que ce soit à l'été ou à l'automne lorsque le sol n'est pas encore gelé et enneigé.

Ce qui plus est, les fournisseurs de chaudières n'en fabriquent pas au cours de ces mois-là, ils font plutôt des climatiseurs en vue de la saison chaude. Comment alors trouver les chaudières à gaz qu'il faut pour répondre à ces demandes? Impossible. Beaucoup de fournisseurs ont tenté de remettre à neuf ou de fabriquer des chaudières, mais il règne la confusion la plus totale. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent fabriquer les climatiseurs pour l'été. Le fait que la date limite soit fixée à la fin de mars nuit absolument aux fournisseurs de gaz et aux propriétaires de maisons qui veulent se prévaloir de ces programmes. Ceux qui auraient pu se procurer des installations au cours de l'été ne le peuvent plus maintenant à cause de la difficulté que pose leur mise en service à ce moment-ci.

Je prie très sérieusement et vivement le gouvernement de reporter de six mois la date limite pour la participation au Programme canadien de remplacement du pétrole. Cela donnera aux gens qui le souhaitent maintenant la chance de faire

Remplacement du mazout—Loi

installer ces appareils. Cela permettra aux installateurs et aux fournisseurs de gaz naturel et de matériel de chauffage de bien installer les appareils à une époque de l'année où la chose peut se faire dans les meilleures conditions. Si le gouvernement en décide autrement, il se moque tout simplement des Canadiens. Il est évident que le gouvernement n'a pas bien réfléchi à la question. La situation est absolument tragique. Les Canadiens se verront bien attrapés le matin du 1^{er} avril quand ils constateront qu'ils ne peuvent pas bénéficier du programme.

• (1210)

La Consumers Gas est déjà en train de préparer des lettres. Elle doit être en mesure de prévenir certains de ses futurs clients à l'avance qu'elle ne peut absolument pas donner suite à leur demande d'installation. Comment réagiront les Canadiens qui souhaitent se prévaloir de ce programme lorsqu'ils recevront une lettre les informant qu'ils ne pourront se doter de ces appareils parce qu'il n'est pas possible de les installer d'ici la fin de mars prochain? Ce sera une bien triste situation. Le gouvernement fera l'objet de beaucoup plus de plaintes de la part des propriétaires canadiens.

Le gouvernement ne semble pas se soucier tellement du Canadien moyen ni de la direction dans laquelle s'engage le pays en matière de politique énergétique. Le gouvernement a complètement démoli le programme des sources d'énergie de remplacement et l'idée des énergies renouvelables. Il a mis à pied 540 employés de l'Énergie atomique du Canada Limitée à Mississauga et à Montréal, et cela aura effectivement pour résultat de mettre un terme au programme du réacteur Candu sauf pour ce qui est de la vente de réacteurs à d'éventuels clients avec lesquels l'EACL a déjà pris contact. On ne fera plus de véritable campagne en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés pour ces réacteurs Candu parce que les effectifs de l'EACL sont maintenant réduits de moitié. L'EACL a déjà perdu 600 de ses employés en 1982 et elle en perd maintenant 540 autres.

M. McDermid: Votre gouvernement en a mis à pied lui aussi.

M. MacLellan: Bien sûr, nous savons qui les a mis à pied, j'ai le calendrier. Mais nous devons songer à l'avenir de cette industrie.

Voici un exemple qui montre bien de qui se soucie le gouvernement. Avant les mises à pied de 1982, l'EACL comptait 177 cadres pour 2,500 travailleurs. En 1985, elle en compte maintenant 223 pour 1,800 travailleurs. Ses effectifs ont diminué de 600 travailleurs, mais le nombre de ses cadres a augmenté d'environ 50 personnes. Le gouvernement ne se soucie pas du travailleur canadien ordinaire mais des cadres supérieurs des sociétés d'État.

Je ne pense pas qu'il y ait un autre secteur énergétique qui ait plus souffert d'une insuffisance de financement que celui de l'énergie de remplacement. La division de l'énergie toute entière, au Conseil national de recherches, est appelée à disparaître peu à peu aussi rapidement que le permettra l'octroi de contrats au secteur privé. La division de l'énergie du Conseil national de recherches compte 61 années-personnes réparties pour deux tiers en travailleurs professionnels et pour un tiers en travailleurs de soutien. Dans environ deux ans, il ne restera probablement plus que cinq personnes dans cette division. Bon